



Entretien avec Dominique Sierra

Éditions la tête à l'envers

Crux-la-Ville (Nièvre)

À quoi ressemblerait votre métier sans la loi Lang ?

C'est déjà difficile, en tant que petite maison de poésie, de se faire représenter en librairie, que serait-ce sans la loi Lang ? Fortes de leur possibilité de marge réduite, nul doute que les grandes surfaces en profiteraient pour vendre de plus en plus de best-sellers, de livres pour grand public, et je me demande si, à terme, les recueils de poésie auraient encore de la place, même une place réduite comme à l'heure actuelle ?

Il est sûr que cette loi a permis de maintenir la diversité dans ce qui est proposé aux lecteurs, du best-seller traditionnel au recueil de poésie, du roman « moderne » à l'essai, etc. **Les libraires ont pu continuer à faire ce pour quoi ils existent : connaître les livres qu'ils vendent, connaître leurs clients** et donner des conseils

à chacun en fonction de ce qu'ils connaissent de leurs intérêts littéraires ou autres.

Est-ce que la loi Lang vous a encouragée et rassurée au moment de fonder votre maison d'édition ?

Pas vraiment puisque je me suis lancée sans trop réfléchir aux difficultés !

En tant qu'acheteuse de livres en 1981, comment avez-vous vécu l'arrivée de la loi ?

Avec une grande satisfaction ! Plaisir de penser que les librairies ne seraient plus mises en péril par la « concurrence déloyale » des grandes surfaces ou grands groupes et que je pourrais continuer à flâner dans de vraies librairies et discuter ou demander conseil à de vrais libraires.

Quels devraient être selon vous les évolutions et axes d'amélioration de la loi Lang ?

Une mesure serait un excellent complément à cette loi : **il faut encadrer le prix d'envoi des livres pour les éditeurs et les libraires.**

Nous avons un système d'envoi peu cher, à la poste, pour ce qui concerne les envois à l'étranger : « Livres et brochures », imaginé « pour le rayonnement intellectuel et artistique de la France », par contre l'envoi d'un livre en France est beaucoup plus onéreux. Pourquoi les Français n'ont-ils pas droit à cette expédition tarifaire peu couteuse « Livres et brochure » ? La culture serait-elle réservée aux autres pays du monde ?

